

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Randy Augustin

<https://www.cadre21.org/membres/e54f34b24060a775f6ae8819>

Date d'obtention : 2023-12-01 16:53:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto est un outil innovateur qui permet d'agir rapidement lors de situation de sextage. Cette méthode assure une cohésion entre le milieu scolaire, les services policiers et le directeur des poursuites criminelles et pénale. Ce partenariat nous permet de nous situation lors de l'intervention afin de récolter le plus d'information possible et d'agir da manière efficace.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre de me situer dans mes futurs interventions. La trousse me sert de guide pour m'assurer qu'on mon intervention soit complète pour assurer une bonne collecte de donnée. Cette prise d'information exhaustive va permettre une fluidité lors des échange d'information avec les policiers. Mon intervention va permettre d'aider l'élève le plus rapidement possible.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est important de ne pas juger l'élève lorsqu'il / elle nous partage sa situation. Cette personne doit vivre beaucoup d'émotion et se sentir impuissante. Il est donc primordial de prendre la situation au sérieux.

C'est notre devoir entant qu'intervenant de les accompagner afin que l'élève se sent compris et soutenu durant la procédure.